



Soirée débat-échanges

Transposition de la directive européenne « marchés publics », en droit national : un nouveau danger pour beaucoup d'associations !

Mardi 10 février de 18h à 20h30

AGECA : 177 rue de Charonne - 75011 Paris
métro Alexandre Dumas

Le gouvernement a élaboré un [projet d'ordonnance](#) pour transposer les directives européennes [sur les marchés publics](#) en droit national. Mais, une fois de plus il va plus loin que le texte européen, en assimilant **toutes** les associations qui reçoivent plus de 50 % de financements publics à des « acheteurs publics »¹.

Si ces dispositions étaient acceptées, beaucoup d'associations seraient donc tenues à passer elles-mêmes des marchés publics pour leurs achats. Vive la simplification administrative !

La plupart des associations basculeraient ainsi dans le champ concurrentiel au moment où le gouvernement affirme sa volonté de contenir les appels d'offres et de favoriser la subvention, et entend les [mobiliser au service de la citoyenneté](#).

Pour décrypter cette transposition et envisager la riposte, le Collectif des associations citoyennes vous invite à participer à cette soirée !

Merci de vous inscrire [sur ce lien](#) pour : venir, demander le compte rendu même si vous ne pouvez venir, vous tenir informer ou même demander qu'une autre soirée débat se déroule plus près de chez vous...

➤ [Lire un extrait de cette transposition](#)

¹ D'autres dispositions du projet d'ordonnance posent question et méritent un débat, notamment pour ce qui concerne les équipements sportifs et leur utilisation, l'ouverture à des critères sociaux et environnementaux, etc.